

Le commissaire aux comptes **ACTEUR** de la **RELANCE**

Des missions sur mesure au service
de la sortie de crise





LA RELANCE C'EST **PLUS** **DE 120** **DISPOSITIFS**

- **SUBVENTIONS** • **PRÊTS** • **PRISES DE PARTICIPATIONS** • **GARANTIES**
- **EXONÉRATIONS D'IMPÔTS** • **FINANCEMENTS DE DÉFICITS** • **REMBOURSEMENTS DE CHARGES D'EXPLOITATION...**

Ces dispositifs conçus pour sortir de la crise et accompagner une reprise rapide, durable et robuste, exigent de sécuriser leur attribution comme leur suivi, en garantissant la sincérité des informations communiquées lors de l'accès aux dispositifs, en apportant des éléments d'analyse sur la santé financière des bénéficiaires et en vérifiant a posteriori l'utilisation des fonds reçus.



Les commissaires aux comptes sont mobilisés pour contribuer à la reprise en soutien aux 3 objectifs clés du gouvernement : sécurisation des financements et renforcement des fonds propres des entreprises, relance autour des territoires, financement de l'innovation et de la croissance verte.



**PLAN DE
RELANCE**



30 Mds
MDS POUR L'ÉCOLOGIE
ET LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



34 Mds
POUR LA COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES



36 Mds
POUR LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

100
MILLIARDS
D'EUROS



DANS LA SORTIE DE CRISE, **AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL,** LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :



RASSURE

les dirigeants
en attestant de la
capacité de rebond
de leur entreprise.



FLÈCHE et **SÉCURISE**

la mise en œuvre des
dispositifs pour rassurer les
pouvoirs publics et les parties
prenantes des entreprises.



OPTIMISE

l'efficacité des
dispositifs publics
de relance.



ÉVITE des effets collatéraux
sur d'autres entreprises
et contribue à **SÉCURISER**
la chaîne de financement.



MISSIONS **RELANCE**



ATTESTATION DE SINCÉRITÉ DES ÉLÉMENTS DÉCLARATIFS

figurant dans les demandes de financement, dont certains portent sur le respect des critères qui conditionnent la réception des fonds.



ATTESTATION ET RAPPORTS PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

candidate à l'obtention du financement et sur sa situation régulière au regard des organismes de recouvrement de taxes et de cotisations.



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

de l'utilisation faite du financement à l'objet pour lequel il a été versé, établie après son obtention.



ATTESTATION ANNUELLE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

au regard de sa capacité à effectuer ses remboursements.

La contribution des commissaires aux comptes en faveur d'une relance durable, robuste et ciblée, prend la forme d'attestations ou de rapports au service de tous les acteurs de la relance, à commencer par les entreprises.



MISSION **PRÉVENTION ET RELATION DE CONFIANCE**



UN RÔLE RECONNU ET RÉAFFIRMÉ PAR LE GOUVERNEMENT À TRAVERS LE PLAN D'ACTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LA SORTIE DE CRISE

Le 1^{er} juin, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le garde des Sceaux, ministre de la Justice ont présenté le **plan d'action gouvernemental d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise**, réunissant l'ensemble des représentants des entreprises et de leurs partenaires dans une démarche collective inédite.

Les commissaires aux comptes, **professionnels au carrefour du droit et de l'économie**, ont contribué activement à l'élaboration de ce plan en proposant la mission « prévention et relation de confiance », s'appuyant à la fois sur les données historiques et prévisionnelles de l'entreprise pour évaluer sa santé financière.

Ils sont impliqués, au niveau départemental, dans les comités de sortie de crise mis en place pour accompagner les dirigeants d'entreprise.



Sur tout le territoire, les commissaires aux comptes sont engagés dans la dynamique de relance, auprès des dirigeants d'entreprise et de leurs parties prenantes, avec des missions sur mesure.



Dans la sortie de crise, les commissaires aux comptes répondent à un besoin toujours croissant de confiance et de sécurité partagé par l'ensemble des acteurs économiques.